



CHAUNY - TERGNIER - LA FERÉ
Communauté d'Agglomération

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 16 décembre 2019

République Française
Département de l'AISNE
Arrondissement de LAON

Conseillers communautaires en exercice : 84 Nombre de conseillers présents : 51 Mandats de procuration : 12 Votants : 63	L'an deux mil dix-neuf, le lundi seize décembre à quatorze heures trente, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la salle de réunions de l'hôtel des formations - 10 rue Jean Monnet à Chauny, conformément à l'article L2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales sur la convocation de Monsieur Bernard BRONCHAIN, Président, adressée aux délégués des communes le lundi neuf décembre deux mille dix-neuf. Secrétaire de séance : M. Alain SHNITZER
---	---

Présidence : Bernard BRONCHAIN

Étaient présents : René PÂRIS (**ABBECOURT**) ; Georges DEMOULIN (**ACHERY**) ; André BOTTIN (**ANDELAIN**) ; Bernard LEMIRE (**ANGUILCOURT LE SART**) ; Guy LEBLOND (**BEAUTOR**) ; Patrice DELVILLE (**BERTAUCOURT EPOURDON**) ; Philippe GONCALVES (**BETHANCOURT EN VAUX**) ; Christiane LAVANDIER (**BICHANCOURT**) ; Jack GUILLAUCOURT (**BRIE**) ; Alain ALBARIC (**CAILLOUEL-CREPIGNY**) ; Sylvain LEWANDOWSKI (**CAUMONT**) ; Bruno COCU (**CHARMES**) ; Nabil AIDI, Josiane GUFFROY, Jean-Pierre LIEFHOOGE, Alban DELFORGE, Brigitte FIAN, Francis HEREDIA (**CHAUNY**) ; Alain SHNITZER (**COMMENCHON**) ; Monique LAVAL (**COURBES**) ; Gérard LEGROS (**DANIZY**) ; Bernard MAHU (**DEUILLET**) ; Charles Edouard LAW DE LAURISTON (**FRIERES FAILLOUEL**) ; Nadine DEGARDINS-PODEVIN (**GUIVRY**) ; Raymond DENEUVILLE (**LA FERÉ**) ; Jean-Marie CHOMBART (**LA NEUVILLE EN BEINE**) ; Serge MANGIN (**LIEZ**) ; Luc DEGONVILLE (**MANICAMP**) ; Christian ROCHER (**MAREST-DAMPCOURT**) ; Annie FLOQUET PODRAS (**MENNESSIS**) ; Dominique IGNASZAK (**NEUFLIEUX**) ; Éric FICHEUX (**OGNES**) ; Dominique TYBERGHEIN (**PIERREMANDE**) ; Catherine HOLUB (**QUIRY**) ; Nicole ALLART (**ROGECOURT**) ; Frédéric MATHIEU (**SAINT-GOBAIN**) ; Jean-Claude DEBONNE (**SAINT NICOLAS AUX BOIS**) ; Pascal DEMONT (**SERVAIS**) ; Bernard PEZET, Annick PANCIEKIEWICZ (**SINCENY**) ; Christian CROHEM, Daniel DARDENNE, Paulo DE SOUSA, Daniëlle PAULON-CAUDRON, Francis DELACOURT, Jean-Claude CAUDRON (**TERGNIER**) ; Elisabeth SUEUR (**TRAVECY**) ; Sylvie LELONG (**UGNY LE GAY**) ; Jean FAREZ, Françoise FELBACQ (**VIRY-NOUREUIL**).

Absents ayant donné mandat de procuration : Charline LEROY (**CHAUNY**) à Dominique IGNASZAK (**NEUFLIEUX**) ; Catherine GAUDEFROY (**CHAUNY**) à Luc DEGONVILLE (**MANICAMP**) ; Françoise LACAILLE à Josiane GUFFROY (**CHAUNY**) ; Gwenaël NIHOUARN à Jean-Pierre LIEFHOOGE (**CHAUNY**) ; Nicole VENNEMAN à Francis HEREDIA (**CHAUNY**) ; Jean-Claude NIAY (**MAYOT**) à Georges DEMOULIN (**ACHERY**) ; Céline DUPUIS à Francis DELACOURT (**TERGNIER**), Natacha MUNOZ à Paulo DE SOUSA (**TERGNIER**), Denis VAL à Christian CROHEM (**TERGNIER**), Joseph LAZARESKAS à Bernard BRONCHAIN (**TERGNIER**) ; Bernard VANACKER (**VERSIGNY**) à Nicole ALLART (**ROGECOURT**) ; Rémi DAZIN (**VILLEQUIER-AUMONT**) à René PÂRIS (**ABBECOURT**).

Étaient absents : Joël DUHENOY (**AMIGNY- ROUY**) ; Francis GARCIS (**AUTREVILLE**) ; Christian GAMBART (**BEAUMONT EN BEINE**) ; Nadine CARDOT, Caroline ZANGARE (**BEAUTOR**) ; Michel KRIF (**CHAUNY**) excusé ; Jean Pierre CAZE, Marie Annick BLITTE (**CHAUNY**) ; Jean-Paul DUFOUR (**CONDREN**) ; Alexandre MARRON (**FOURDRAIN**) ; Michel DEGOUY (**FRESSANCOURT**) ; Alain HIRSON, Martine ROZELET (**LA FERÉ**) ; Pierre OTT (**MONCEAU-LES-LEUPS**) ; Fabienne BLIAUX (**SAINT-GOBAIN**) excusée ; Odile REMIAT, Graziella BASILE, Michel CARREAU, Sylvie RAGEL Stéphanie MULLER, Marlène PICHELIN (**TERGNIER**).

Assistaient également à la séance en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- M. CAURIER Pierre, Directeur Général
- M. BOUCOUR Jean-Yves, Directeur Général Adjoint
- Mme RAPIN Céline, Directrice Général Adjointe

Ordre du jour :

Points généraux

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 18 novembre 2019
2. Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales
3. Création de postes
4. Représentation-substitution au sein des syndicats intercommunaux compétents en matière d'eau et d'assainissement

Délégation « Finances »

5. Budgets primitifs 2020 :
 - a) Budget principal
 - b) Budget annexe « bâtiments économiques »
 - c) Budget annexe « ZAC Les Terrages »
 - d) Budget annexe « déchets ménagers »
 - e) Budget annexe « transports »
 - f) Budget annexe « service aides ménagères »
 - g) Budget annexe « service des eaux – régie »
 - h) Budget annexe « service des eaux – DSP »
 - i) Budget annexe « assainissement collectif – DSP »
 - j) Budget annexe « SPANC – régie »
6. Budgets annexes en M49 - durée d'amortissement des immobilisations
7. Création de la régie eau potable, assainissement et gestion des eaux pluviales urbaines – adoption des statuts
8. Adoption des règlements de service eau potable – assainissement collectif
9. Adoption des tarifs de l'eau et assainissement
10. Reprise des emprunts liés aux compétences « Eau - Assainissement » et « refuge fourrière pour animaux » - autorisation à donner à Monsieur le Président de signer les conventions de transfert à intervenir avec les organismes prêteurs.
11. Fonds de concours dédiés aux projets structurants

Délégation « Collecte et traitement des déchets des ménages et assimilés – Mobilité »

12. Avenant à la convention d'affrètement des services de transports régionaux pour la desserte interne au ressort de la communauté d'agglomération

Délégation « Développement économique – Grands projets communautaires »

13. Convention de partenariat avec Faubourg Numérique et financement de l'action « Innosprint Chauny-Tergnier-La Fère »

Délégation « Protection et mise en valeur de l'environnement – Développement durable »

14. Contribution à l'élaboration du Contrat Territorial Eau et Climat (CTEC) – autorisation de signature d'une convention de partenariat

Délégation « Aide à domicile »

15. Création d'un poste pour accroissement temporaire d'activité
16. Décision modificative 2019

01 – Adoption du procès-verbal de séance du 18 novembre 2019

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 18 novembre 2019.

02 - COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 5211-10 du CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

En application des dispositions de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous rends compte des décisions prises par moi-même, en ma qualité de Président, par délégation du conseil communautaire :

En application des dispositions de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous rends compte des décisions prises par le Bureau communautaire par délégation du conseil communautaire :

03– Tableau correctif des emplois : créations de postes

a) Création de postes suite aux éventuels promotions proposés en CAP

Le Conseil Communautaire,

Vu l'avis des commissions spécialisées,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ADOPTE les créations de postes au tableau des effectifs du budget principal de la communauté d'agglomération telles que présentées ci-dessous

EMPLOIS PERMANENTS	
Postes créés	Poste qui devra être supprimé si l'agent obtient un avancement de grade ou une promotion
Filière administrative	
Attaché – 35 h	Rédacteur Principal 1ère classe – 35 h
Filière Technique	
Agent de maîtrise – 35h	Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe – 35h

- DIT que les modalités d'exercice du travail à temps partiel pourront être appliquées à l'ensemble des postes suivant la réglementation en vigueur et sous réserve des nécessités de service,
- AUTORISE Monsieur le Président à mettre en œuvre ces dispositions en fonction des nécessités de services

03 – Créations de postes

b) Service Enfance-Jeunesse – Multi-Accueil

Le Conseil communautaire,

Vu l'avis favorable des commissions spécialisées,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE à compter du 1^{er} janvier 2020 la création de poste suivante :

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	EFFECTIFS BUDGETAIRES
FILIERE MEDICO-SOCIALE		
Puéricultrice – 35 h	A	1

04 – Désignation de délégués - Représentation-substitution au sein des syndicats intercommunaux compétents en matière d'eau et d'assainissement

a) Syndicat d'alimentation en eau potable de la Région de Crépy

Le Conseil communautaire,
 DECIDE conformément aux dispositions de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités territoriales de ne pas procéder à un vote à bulletin secret,
 DESIGNNE en qualité de membres du syndicat d'alimentation en eau potable de la région de Crépy :

FOURDRAIN	
Titulaire	Alexandre MARRON
Titulaire	Cédric TUTIN
BRIE	
Titulaire	Éric NAEL
Titulaire	Yvan REY
SAINT-NICOLAS-AUX-BOIS	
Titulaire	Jean-Claude DEBONNE
Titulaire	Stephan DELETTRE

04 – Désignation de délégués - Représentation-substitution au sein des syndicats intercommunaux compétents en matière d'eau et d'assainissement

b) Syndicat d'adduction d'eau de la région de Séry les Mézières et de la vallée de l'Oise

Le Conseil communautaire,
 DECIDE conformément aux dispositions de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités territoriales de ne pas procéder à un vote à bulletin secret,
 DESIGNNE en qualité de membres du syndicat d'adduction d'eau de la région de Séry les Mézières et de la vallée de l'Oise :

MAYOT	
Titulaire	Laurent CARPENTIER
Titulaire	Stéphane LEBARBIER
Titulaire	Béatrice BLANCHARD
ACHERY	
Titulaire	Ann DECLERCQ
Titulaire	Georges DEMOULIN
Suppléant	Edith MINOLI

04 – Désignation de délégués - Représentation-substitution au sein des syndicats intercommunaux compétents en matière d'eau et d'assainissement

c) Syndicat des eaux du Bois-l'Abbé

Le Conseil communautaire,
 DECIDE conformément aux dispositions de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités territoriales de ne pas procéder à un vote à bulletin secret,
 DESIGNNE en qualité de membres du syndicat des eaux du Bois-l'Abbé :

CAUMONT	
Titulaire	Sylvain LEWANDOWSKI
Titulaire	Jean-Mary VERDONCKT
Suppléant	Fabien BAYARD
COMMENCHON	
Titulaire	Alain SHNITZER
Titulaire	Jean-Pierre BOUTHILLIER
Suppléant	Jean-Claude GUEUDET
FRIERES-FAILLOUEL	
Titulaire	Charles Edouard LAW DE LAURISTON
Titulaire	Jean-François MISMAQUE
Titulaire	Laurent CZERNICH
Suppléant	François BABILOTTE
Suppléant	Yvette BERTOUT
Suppléant	Jean-Claude DEMOND
LA NEUVILLE EN BEINE	

Titulaire	Frédéric BOULANGER
Titulaire	Jean-Marie CHOMBART
Titulaire	Sébastien MALINGRE
Titulaire	Alain CUVELIER
UGNY-LE-GAY	
Titulaire	Charles WATON
Titulaire	Joël THEVENIN
Titulaire	Jean-Louis GAMBART
Suppléant	Gilles VIEVILLE
VILLEQUIER-AUMONT	
Titulaire	Jacqueline CANOINE
Titulaire	Maryse POIRET
Titulaire	Rémy TERNYNCK
Suppléant	Rémi DAZIN
Suppléant	Dominique LANCIANO
Suppléant	Christiane PAMART

04 – Désignation de délégués - Représentation-substitution au sein des syndicats intercommunaux compétents en matière d'eau et d'assainissement

d) Syndicat des eaux de Nouvion Catillon

Le Conseil communautaire,
 DECIDE conformément aux dispositions de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités territoriales de ne pas procéder à un vote à bulletin secret,
 DESIGNNE en qualité de membres du syndicat des eaux de Nouvion Catillon:

COURBES	
Titulaire	Arnaud DIEPENDALE
Suppléant	Hervé DIEPENDALE

04 – Désignation de délégués - Représentation-substitution au sein des syndicats intercommunaux compétents en matière d'eau et d'assainissement

e) SIVOM de Guiscard

Le Conseil communautaire,
 DECIDE conformément aux dispositions de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités territoriales de ne pas procéder à un vote à bulletin secret,
 DESIGNNE en qualité de membres du SIVOM de Guiscard :

BEAUMONT-EN-BEINE	
Titulaire	Annie POIRET
Titulaire	Christian GAMBART

04 – Désignation de délégués - Représentation-substitution au sein des syndicats intercommunaux compétents en matière d'eau et d'assainissement

f) Syndicat des eaux de Sinceny-Autreville

Le Conseil communautaire,
 DECIDE conformément aux dispositions de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités territoriales de ne pas procéder à un vote à bulletin secret,
 DESIGNNE en qualité de membres du Syndicat des eaux de Sinceny-Autreville :

AMIGNY-ROUY	
Titulaire	Joël DUHENROY
Titulaire	Fernand BEGHIN
Suppléant	Philippe WIECZORECK
ANDELAIN	
Titulaire	Philippe VOIRET
Titulaire	André COLIN

Suppléant	Jérôme LAMBERT
Suppléant	Dominique HOLLMAN
AUTREVILLE	
Titulaire	Jean GRANERO
Titulaire	Annick MEUNIER
Suppléant	Patrick BRZOSTOWSKI
Suppléant	Éric BARRY
BERTAUCOURT-EPOURDON	
Titulaire	Patrice DELVILLE
Titulaire	Jocelyne STIRN
Suppléant	Michel BABEL
Suppléant	Vincent FRADIN
BICHANCOURT	
Titulaire	Christiane LAVANDIER
Titulaire	Michel DELANCHY
Suppléant	René MANNE
Suppléant	Gérard MARIANNA
DEUILLET	
Titulaire	Bernard MAHU
Titulaire	Alain GRARDEL
Suppléant	Thierry CAMUS
Suppléant	Didier DURANCOIS
PIERREMANDE	
Titulaire	Frédéric MARTIN
Titulaire	Ludovic LEGLISE
Suppléant	Bruno PINCKERS
Suppléant	Marc CAUDRON
SAINT-GOBAIN	
Titulaire	Frédéric MATHIEU
Titulaire	Hélène PERDRIEAU
Suppléant	Marie-Christine SCOTCH
Suppléant	François VENDERBERGUE
SERVAIS	
Titulaire	Pascal DEMONT
Titulaire	Jean-Luc GREGOIRE
Suppléant	Thomas DEBRUILLE
Suppléant	Bruno TROTIN
SINCENY	
Titulaire	Bernard PEZET
Titulaire	Jean-Luc XAVIER
Suppléant	Patrice OLLEVIER
Suppléant	Didier LACOUME

04 – Désignation de délégués - Représentation-substitution au sein des syndicats intercommunaux compétents en matière d'eau et d'assainissement
g) SIDEN SIAN

Le Conseil communautaire,
PREND ACTE que les délégués du SIDEN SIAN, tels que nommés ci-dessus, restent inchangés.

Arrivée de M. DUFOUR (Condren) ; le nombre de votants est porté à 64.

05 – BUDGETS PRIMITIFS 2020 – ADOPTION
A) BUDGET PRINCIPAL

Le budget primitif 2020 est équilibré en recettes et en dépenses à :

Section de fonctionnement : 25 662 795,00 €
Section d'investissement : 5 056 587,00 €

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Adopte le budget primitif 2020 du budget principal :
- par chapitre de la section de fonctionnement
- par chapitre et par opération de la section d'investissement

05 - Budgets Primitifs 2020 - adoption

B) BUDGET ANNEXE « BATIMENTS ECONOMIQUES »

Le budget primitif annexe « Bâtiments Economiques » 2020 est équilibré en recettes et en dépenses à :

Section de fonctionnement : 1 545 091,00 €
Section d'investissement : 1 378 862,00 €

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Adopte le budget primitif 2020 du budget annexe « Bâtiments économiques » :
- par chapitre de la section de fonctionnement
- par chapitre et par opération de la section d'investissement

05-Budgets primitifs 2020 – Adoption

C) Budget annexe « ZAC LES TERRAGES »

Le budget primitif annexe « ZAC Les Terrages » 2020 est équilibré en recettes et en dépenses à :

Section de fonctionnement : 238 926,00 €
Section d'investissement : 189 558,00 €

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Adopte le budget primitif 2020 du budget annexe « ZAC Les Terrages » :
- par chapitre de la section de fonctionnement
- par chapitre et par opération de la section d'investissement

05- Budgets Primitifs 2020 – adoption

D) BUDGET ANNEXE « DECHETS MENAGERS »

Le budget primitif annexe « déchets ménagers » 2020 est équilibré en recettes et en dépenses à :

Section de fonctionnement : 7 121 069,00 €
Section d'investissement : 773 481,00 €

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Adopte le budget primitif 2020 du budget annexe « déchets ménagers » :
- par chapitre de la section de fonctionnement
- par chapitre et par opération de la section d'investissement

05-Budgets primitifs 2020 – Adoption

E) BUDGET ANNEXE « TRANSPORTS COLLECTIFS URBAINS »

Le budget primitif annexe « transports collectifs urbains » 2020 est équilibré en recettes et en dépenses à :

Section de fonctionnement : 4 222 048,00 €
Section d'investissement : 1 294 448,00 €

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Adopte le budget primitif 2020 du budget annexe « transports collectifs urbains » :
- par chapitre de la section de fonctionnement
- par chapitre et par opération de la section d'investissement

Arrivée de M. DAZIN (Villequier-Aumont) ; le nombre de votants reste inchangé à 64 (procuration à M.PÂRIS).

05 – BUDGETS PRIMITIFS 2020 - ADOPTION

F) BUDGET ANNEXE SAM

Le budget primitif annexe « Service Aides Ménagères » 2020 est équilibré en recettes et en dépenses :

Section de fonctionnement : 1 292 716,00 €
Section d'investissement : 11 300,00 €

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, par 60 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention,
Adopte le budget primitif 2020 du budget annexe « Service Aides Ménagères » :
- par chapitre de la section de fonctionnement
- par chapitre et par opération de la section d'investissement

05-Budgets primitifs 2020 – Adoption

G) Budget annexe « Service des eaux - Régie »

Le budget primitif annexe « Service des eaux - Régie » 2020 est équilibré en recettes et en dépenses à :

Section de fonctionnement : 3 942 000,00 €
Section d'investissement : 1 009 467,00 €

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Adopte le budget primitif 2020 du budget annexe « Service des eaux - Régie » :
- par chapitre de la section de fonctionnement
- par chapitre et par opération de la section d'investissement

05-Budgets primitifs 2020 – Adoption

H) Budget annexe « Service des eaux – DSP »

Le budget primitif annexe « Service des eaux – DSP » 2020 est équilibré en recettes et en dépenses à :

Section de fonctionnement : 294 370,00 €
Section d'investissement : 327 125,00 €

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Adopte le budget primitif 2020 du budget annexe « Service des eaux -DSP » :
- par chapitre de la section de fonctionnement
- par chapitre et par opération de la section d'investissement

05-Budgets primitifs 2020 – Adoption

I) Budget annexe « Assainissement collectif – DSP »

Le budget primitif annexe « Assainissement collectif – DSP » 2020 est équilibré en recettes et en dépenses à :

Section de fonctionnement : 4 972 000,00 €

Section d'investissement : 6 755 506,00 €

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, par 62 voix pour et 2 voix contre,

Adopte le budget primitif 2020 du budget annexe « Assainissement collectif -DSP » :

- par chapitre de la section de fonctionnement
- par chapitre et par opération de la section d'investissement

05-Budgets primitifs 2020 – Adoption

J) Budget annexe « SPANC - Régie »

Le budget primitif annexe « SPANC - Régie » 2020 est équilibré en recettes et en dépenses à :

Section de fonctionnement : 3 000,00 €

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Adopte le budget primitif 2020 du budget annexe « SPANC - Régie » :

- par chapitre de la section de fonctionnement

06 – Durée d'amortissement des immobilisations – nomenclature comptable M49

Le Conseil communautaire,

Vu les articles L.2321-2 27 et 28 et L.2321-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article R2321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable aux budgets annexes « eau – assainissement » ;

Vu l'avis favorable de l'Exécutif en date du 2 décembre 2019 ;

Vu l'avis favorable des commissions spécialisées ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE l'application à compter du 1^{er} janvier 2020 des durées d'amortissement ci-dessus au sein des budgets annexes suivants de la Communauté d'Agglomération Chauny-Tergnier-La Fère :
 - o Budget annexe Eau potable (Régie)
 - o Budget annexe Eau potable (DSP)
 - o Budget annexe Service public d'assainissement collectif
 - o Budget annexe Service public d'assainissement non collectif

07 – Création de la régie intercommunale - service public d'eau potable, d'assainissement et de gestion des eaux pluviales urbaines

Le Conseil Communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L5221-1 et L5221-2, L2224-7 et suivants, L1412-1, L2221 et suivants, R2221-1 et suivants ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

- DECIDE de créer une régie dotée de la seule autonomie financière chargée de gérer le service public d'eau potable, d'assainissement collectif et non-collectif et de gestion des eaux pluviales d'une partie de son territoire ;
- ADOPTE les statuts annexés à la présente délibération ;
- FIXE la dotation initiale de la régie à 400 000 € au titre d'une ligne de trésorerie ;
- DESIGNER les 8 membres du conseil d'exploitation suivants :
 - a) Bernard BRONCHAIN
 - b) Guy LEBLOND
 - c) Jean FAREZ
 - d) Bruno COCU
 - e) Frédéric MATHIEU
 - f) Christian ROCHER

- g) Dominique IGNASZAK
- h) Jean-Pierre LIEFHOOGE
- DECIDE que M. Thierry BOUTILLY exercera les fonctions de Directeur.

08 – Adoption des règlements de service eau potable – assainissement collectif

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

ADOpte les règlements de service eau potable et assainissement collectif de la Communauté d'Agglomération Chauny-Tergnier-La Fère

FIXE au 1^{er} janvier 2020 leur date de mise en application.

09 – Budgets annexes eau et assainissement - Adoption des tarifs de l'eau et de l'assainissement et prestations annexes aux abonnés de la régie communautaire

Le Conseil Communautaire,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Considérant l'avis conforme rendu par la CCSPL en date du 10 décembre 2019 ;

Après en avoir délibéré, par 62 voix pour et 2 voix contre ;

- DECIDE d'adopter les tarifs et prestations de services annexés à la présente délibération qui rentrera en vigueur au 1^{er} janvier 2020.

10 – Reprise des emprunts liés aux compétences « Eau - Assainissement » et « Refuge fourrière pour animaux » - autorisation à donner à Monsieur le Président de signer les conventions de transfert à intervenir avec les organismes prêteurs

Le Conseil Communautaire,

Vu l'avis favorable de l'Exécutif en date du 2 décembre 2019 ;

Vu l'avis favorable des commissions spécialisées ;

Après en avoir délibéré, par 62 voix pour et 2 voix contre,

- AUTORISE Monsieur le Président à signer les conventions de transferts des emprunts liés au transfert des compétences « Eau et Assainissement » et « Construction, aménagement et gestion d'un refuge fourrière pour animaux et participation aux associations agréées ou reconnues d'utilité publique assurant une prestation de fourrière animale ».

11 – Fonds de concours dédié aux « projets structurants »

A- Modification du règlement d'attribution du fonds de concours dédié aux projets structurants

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE l'extension des fonds de concours communautaires aux opérations suivantes :
 - ✓ Dans le domaine du tourisme :
 - Aménagement d'hébergements touristiques (hôtels, meublés de tourisme, campings et caravanage, gîtes, chambres d'hôtes, auberges de jeunesse),
 - ✓ Dans le domaine de l'habitat :
 - Aménagement de terrains à bâtir,
 - Reconversion à usage d'habitation d'immeubles abandonnés ou insalubres,
 - Reconversion à usage d'habitation de friches,
 - Réhabilitation de logements communaux.
- DECIDE la limitation de l'attribution du fonds de concours communautaire à un seul et unique projet par commune pour la période 2019-2020
- VALIDE la modification telle que présentée ci-dessous du règlement du fonds de concours dédié aux projets structurants en résultant
- DIT que les autres dispositions du règlement adopté le 28 novembre 2018 restent sans changement.

11 – Fonds de concours dédié aux « projets structurants » B- Commune de Saint-Gobain

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-DECIDE d'attribuer un fonds de concours dédié aux projets structurants à la commune de Saint-Gobain en vue de participer au financement de l'aménagement d'une aire de camping-cars sur la commune de Saint-Gobain dont le coût est estimé à 80 000,00€ HT

-FIXE le montant maximum de ce fonds de concours à 30 000,00€

-DIT qu'une convention d'attribution de fonds de concours sera conclue avec la commune de Saint-Gobain

-PRECISE que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2019.

-AUTORISE Monsieur le Président, ou le Vice-Président délégué aux finances, à accomplir toutes les formalités subséquentes.

12-Convention d'affrètement des services de transport de la Région Hauts de France pour la desserte interne dans le ressort territorial de la CACTLF – Autorisation à donner au Président de signer la convention

Le conseil communautaire,

Vu l'avis de l'exécutif du 2 décembre 2019 ;

Vu l'avis de la commission « transports urbains/TAD » du 10 décembre 2019 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ADOPTE le projet de convention d'affrètement des services de transport de la Région Hauts de France pour la desserte interne dans le ressort territorial de la CACTLF.
- AUTORISE Monsieur le Président de la CACTLF à signer cette convention et à accomplir toutes les formalités subséquentes.

13 - Convention de partenariat avec Faubourg Numérique et financement de l'action « Innosprint Chauny-Tergnier-La Fère »

Le conseil communautaire,

Vu l'avis favorable de l'Exécutif du 2 décembre 2019,

Vu l'avis favorable des commissions spécialisées,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE Monsieur Le Président à signer une convention de partenariat d'une durée de 3 ans pour les années 2020,2021 et 2022 avec l'association Faubourg Numérique, qui prévoit le versement pendant la durée de la convention d'une subvention annuelle à l'association d'un montant de 20 000€.

Départ de M. PÂRIS (Abbécourt) ; le nombre de votants est porté à 63.

14 – Contribution à la coordination de l'élaboration du Contrat Territorial Eau et Climat à l'échelle Oise moyenne – autorisation de signature d'une convention de partenariat

Le conseil communautaire,

Vu l'avis favorable des commissions spécialisées,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ADOPTE le projet de convention de partenariat pour la contribution à la coordination de l'élaboration du Contrat Territorial Eau et Climat à l'échelle de l'unité hydrographique Oise moyenne

- AUTORISE Monsieur Le Président à signer cette convention de partenariat et à accomplir toutes les formalités subséquentes.

15-Création d'un poste pour accroissement temporaire d'activité au service administratif du SAM

Le Conseil communautaire,

Vu l'avis favorable des commissions spécialisées,
Après en avoir délibéré, par 61 voix pour et 2 contre,

- DECIDE la création d'un emploi d'adjoint administratif à temps complet (35h hebdomadaires) à compter du 1^{er} janvier 2020
- AUTORISE Monsieur le Président, ou le Vice-Président délégué, à signer tout document s'y rapportant.
- PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe du SAM de la collectivité
- PRECISE que la rémunération de ce poste sera fixée sur l'échelle indiciaire du grade d'adjoint administratif

16 – Décision modificative n°1 - Budget annexe « Service Aide à Domicile » 2019

Le conseil communautaire,
Vu l'avis favorable des commissions spécialisées,
Après en avoir délibéré, par 62 voix pour et 1 voix contre,

- ADOPTE la décision modificative ci-après :

Budget annexe « Service Aide à domicile » :

Section d'investissement :

Articles/fonction/ dénomination	Opération / Chapitre	Dépenses	Recettes
D-2183– 61- Opération 112 – Acquisition matériel informatique	21	- 3 000,00€	
D-2051– 61- Opération 112 – Acquisition matériel informatique	20	+ 3 000,00€	
Total		0,00€	

- AUTORISE Monsieur le Président d'accomplir toutes les formalités subséquentes.

Séance levée à 17h40
Compte rendu affiché le 18/12/2019

Le Président,
Bernard BRONCHAIN